

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND**

**RÈGLEMENT MRC-895**

Règlement prévoyant les sommes nécessaires pour rencontrer les dépenses relatives à l'ENFOUISSEMENT et à la CUEILLETTE SÉLECTIVE des matières résiduelles et organiques – PARTIE VII prévues pour l'exercice financier 2021.

**MUNICIPALITÉS HABLES**

Municipalité de Durham-Sud  
Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Village  
Municipalité de Saint-Bonaventure  
Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover  
Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham  
Municipalité de Saint-Eugène  
Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey  
Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham  
Municipalité de Saint-Lucien  
Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham  
Municipalité de Saint-Pie-de-Guire  
Ville de Drummondville

**GÉNÉRALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 18 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté et déposé au conseil et qu'il a eu communication de l'objet et de la portée du règlement, conformément à l'article 445 du *Code municipal*, lors de la séance du 18 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Drummond a adopté, le 19 décembre 1990, sa résolution 2360/90 en vertu de l'article 10, alinéa 2 du *Code municipal du Québec*, manifestant son intention d'acquérir des compétences en matière d'élimination (enfouissement) des matières résiduelles à l'égard de chacune des corporations, cités et villes de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 678.0.1 du *Code municipal du Québec*, la MRC de Drummond est devenue, le 26 février 1992, compétente dans certaines matières relatives à l'élimination des matières résiduelles (enfouissement) à l'égard des corporations, cités et villes de son territoire déterminées ci-haut;

CONSIDÉRANT la résolution MRC12135/09/18 par laquelle la MRC a octroyé un contrat de gré à gré à la Société de développement durable d'Arthabaska inc. (Gesterra), lequel contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et se terminera le 31 décembre 2023, pour les matières résiduelles et organiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir une somme de 2 370 290 \$ représentant le coût estimé pour l'élimination des matières résiduelles (enfouissement), dans les municipalités habiles ci-haut nommées de la MRC de Drummond, pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT la résolution MRC12135/09/18, la MRC a reçu la délégation de compétence en matière organique signée le 12 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir une somme de 710 787 \$ représentant le coût estimé pour l'élimination des matières organiques, dans les municipalités habiles ci-haut nommées de la MRC de Drummond, pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT le règlement MRC-509 de la MRC, par lequel celle-ci déclare et prend compétence à l'égard de la fourniture des services reliés au tri et au traitement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT la résolution MRC11613/01/17 par laquelle la MRC concluait une entente concernant la fourniture des services d'un écocentre avec Récupération Centre-du-Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François (RGMRBSF) ont accepté, en septembre 2019, de modifier l'entente, à l'aide de l'addenda n° 1, en augmentant le coût de tri et conditionnement des matières résiduelles à 65\$/tm et que cette demande a reçu une réponse favorable, le 6 décembre 2019, par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution MRC12645/08/20 le 13 août 2020 afin d'envoyer une demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'autoriser la MRC de Drummond à modifier l'entente actuelle, à l'aide de l'addenda n° 2, avec RCQ « Tri et conditionnement des matières recyclables et services d'un écocentre » en augmentant le coût de tri et conditionnement des matières recyclables ainsi qu'en ajoutant une clause de partage des pertes et profits.

CONSIDÉRANT la réception d'une réponse positive de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant la demande de modification à l'entente, à l'aide de l'addenda n° 2;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir une somme de 1 548 800 \$ représentant le coût estimé pour la fourniture des services reliés au tri et au traitement des matières recyclables, dans les municipalités habiles ci-haut nommées de la MRC de Drummond, pour l'exercice financier 2021;

## **RÉPARTITION**

CONSIDÉRANT QU'il est convenu de répartir les coûts du budget des matières résiduelles (enfouissement) et des matières organiques, dans les municipalités habiles ci-haut nommées, selon le tonnage enfoui par chacune d'elles, le tout au taux convenu par le contrat avec Gesterra;

CONSIDÉRANT QU'il est convenu de répartir les coûts du budget de tri et de traitement des matières recyclables, dans les municipalités habiles ci-haut nommées, selon le tonnage recueilli par chacune d'elles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement **MRC-895**, statué ce qui suit savoir :

- 1) Il sera et il est par les présentes mensuellement requis, de chacune des municipalités habiles de la MRC de Drummond ci-haut nommées, les coûts réellement encourus conformément au contrat entre la MRC de Drummond et Gesterra. Les tableaux n° 1 et n° 3 lesquels sont annexés au présent règlement constituent un aperçu des coûts anticipés pour 2021.
- 2) Il sera et il est par les présentes mensuellement requis, de chacune des municipalités habiles de la MRC de Drummond ci-haut nommées, les coûts réellement encourus conformément au contrat entre la MRC de Drummond et Récupération Centre-du-Québec inc. Le tableau n° 2 est annexé au présent règlement et constitue un aperçu des coûts anticipés pour 2021.
- 3) Une somme de 383 \$, pour les matières organiques, représentant les avances initiales de début de contrat, avance qui sera appliquée à la fin du contrat.
- 4) Il sera de plus et il est par les présentes requis, de chacune des municipalités habiles ci-haut nommées, une somme de 13 924 \$ représentant la partie administrative du coût du budget des matières résiduelles (indiquée au tableau n° 1); ladite somme sera répartie au prorata de la population 2020 inscrite au décret, le tout suivant le tableau n° 1.
- 5) Il sera et il est par les présentes requis, de toutes et chacune des municipalités de la MRC, les coûts ci-haut prévus, en versements dus les premiers jours des onze (11) premiers mois de 2021, tel que prévu au tableau n° 1;
- 6) Il sera et il est par les présentes statué qu'un intérêt d'un pour cent (1%) par mois sera chargé à toutes et chacune des municipalités, visées par le présent règlement, pour tout versement fait après le quinze (15) de chacun des mois courants pour lequel il doit être fait.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT PRENDRA FORCE ET EFFET SUIVANT LA LOI.

Signé: Carole Côté  
Carole Côté  
Préfète

Signé : Gabriel Rioux  
Gabriel Rioux  
Directeur général

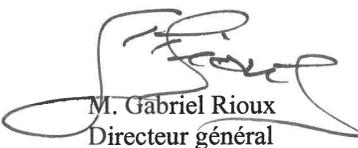
Avis de motion : 18 novembre 2020

Présentation du projet de règlement : 18 novembre 2020

Adoption du règlement : 9 décembre 2020

Avis de promulgation : 16 décembre 2020

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Drummondville, ce 16 décembre 2020

  
M. Gabriel Rioux  
Directeur général

**TABLEAU # 1 MRC DE DRUMMOND****RÉPARTITION DES COÛTS RELIÉS À L'ENFOUISSEMENT**

avance de fond pour 5 ans (2019 @ 2023)

CODES	MUNICIPALITÉS	POPUL. 2020	% AVEC VILLE	Tonnage au 31/08/2020	Estimation Coût tonnage 2021	APERÇU DES VERSEMENTS		VERSEMENTS		
						MENSUELS 2021	QUOTE-PART ADMINISTRATIVE 2021	1 VERSEMENT JANVIER + DÉC. 2021	10 VERSEMENTS FÉVRIER @ NOVEMBRE 2021	
1	49015	Durham-Sud	1 071	1,09%	218,35	34 575,83\$	2 881,32\$	151,83\$	25,33\$	12,65\$
2	49025	L'Avenir								
3	49020	Lefebvre								
4	49080	N.D.Bon-Conseil Par.								
5	49075	N.D.Bon-Conseil Vil.	1 589	1,62%	445,72	70 579,98\$	5 881,67\$	225,26\$	37,56\$	18,77\$
6	49125	St-Bonaventure	1 064	1,08%	326,62	51 720,44\$	4 310,04\$	150,83\$	25,23\$	12,56\$
7	49085	Sainte-Brigitte								
8	49070	St-Cyrille	4 804	4,89%	950,56	150 521,65\$	12 543,47\$	681,02\$	113,52\$	56,75\$
9	49100	St-Edmond	769	0,78%	131,97	20 897,52\$	1 741,46\$	109,01\$	18,21\$	9,08\$
10	49105	St-Eugène	1 147	1,17%	224,13	35 491,10\$	2 957,59\$	162,60\$	27,10\$	13,55\$
11	49005	St-Félix	1 477	1,50%	352,80	55 866,06\$	4 655,51\$	209,38\$	34,98\$	17,44\$
12	49048	St-Germain	4 982	5,07%	750,70	118 873,72\$	9 906,14\$	706,25\$	117,75\$	58,85\$
13	49113	St-Guillaume								
14	49030	St-Lucien	1 726	1,76%	351,09	55 595,28\$	4 632,94\$	244,68\$	40,78\$	20,39\$
15	49095	St-Majorique	1 382	1,41%	225,28	35 673,20\$	2 972,77\$	195,91\$	32,71\$	16,32\$
16	49130	St-Pie-de-Guire	465	0,47%	86,13	13 638,73\$	1 136,56\$	65,92\$	11,02\$	5,49\$
17	49040	Wickham								
SOUS-TOTAUX			20 476	20,85%	4 063,35	643 433,51\$	53 619,47\$	2 902,69\$	484,19\$	241,85\$
21	49058	Drummondville	77 746	79,15%	10 905,28	1 726 856,54\$	143 904,71\$	11 021,35\$	1 836,95\$	918,44\$
SOUS-TOTAUX			77 746	79,15%	10 905,28	1 726 856,54\$	143 904,71\$	11 021,35\$	1 836,95\$	918,44\$
TOTAUX			98 222	100,00%	14 968,63	2 370 290,05\$	197 524,18\$	13 924,04\$	2 321,14\$	1 160,29\$

LE PRÉSENT TABLEAU FAIT PARTIE ET  
EST ANNEXÉ AU RÈGLEMENT #MRC-895

**TABLEAU # 2 MRC DE DRUMMOND****RÉPARTITION DES COÛTS RELIÉS AUX RECYCLAGES**

		Avance de fond 2017 pour 10 ans (2017 @ 2026)							
				Tonnage	Estimation	APERÇU DES	VERSEMENTS		
		POPUL.	%	au 31/08/2020	Coût tonnage	VERSEMENTS	1 VERSEMENT	10 VERSEMENTS	
CODES	MUNICIPALITÉS	2020	AVEC VILLE		2021	MENSUEL	JANVIER +	FÉVRIER @	
						20210	DÉC. 2021	NOVEMBRE 2021	
1	49015	Durham-Sud	1 071	1,09%	60,13	15 626,28\$	1 302,19\$	0,00\$	0,00\$
2	49025	L'Avenir							
3	49020	Lefebvre							
4	49080	N.D.Bon-Conseil Par.							
5	49075	N.D.Bon-Conseil Vil.	1 589	1,62%	105,75	27 481,78\$	2 290,15\$	0,00\$	0,00\$
6	49125	St-Bonaventure	1 064	1,08%	47,65	12 383,04\$	1 031,92\$	0,00\$	0,00\$
7	49085	Sainte-Brigitte							
8	49070	St-Cyrille	4 804	4,89%	264,74	68 799,31\$	5 733,28\$	0,00\$	0,00\$
9	49100	St-Edmond	769	0,78%	35,17	9 139,80\$	761,65\$	0,00\$	0,00\$
10	49105	St-Eugène	1 147	1,17%	82,06	21 325,34\$	1 777,11\$	0,00\$	0,00\$
11	49005	St-Félix	1 477	1,50%	99,34	25 815,98\$	2 151,33\$	0,00\$	0,00\$
12	49048	St-Germain	4 982	5,07%	294,46	76 522,79\$	6 376,90\$	0,00\$	0,00\$
13	49113	St-Guillaume							
14	49030	St-Lucien	1 726	1,76%	99,15	25 766,61\$	2 147,22\$	0,00\$	0,00\$
15	49095	St-Majorique	1 382	1,41%	82,01	21 312,35\$	1 776,03\$	0,00\$	0,00\$
16	49130	St-Pie-de-Guire	465	0,47%	26,06	6 772,34\$	564,36\$	0,00\$	0,00\$
17	49040	Wickham							
		SOUS-TOTAUX	20 476	20,85%	1 196,52	310 945,62\$	25 912,14\$	0,00\$	0,00\$
18	49058	Drummondville	77 746	79,15%	4 763,27	1 237 854,79\$	103 154,57\$	0,00\$	0,00\$
		SOUS-TOTAUX	77 746	79,15%	4 763,27	1 237 854,79\$	103 154,57\$	0,00\$	0,00\$
		<b>TOTAUX</b>	<b>98 222</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 959,79</b>	<b>1 548 800,41\$</b>	<b>129 066,71\$</b>	<b>0,00\$</b>	<b>0,00\$</b>

**LE PRÉSENT TABLEAU FAIT PARTIE ET  
EST ANNEXÉ AU RÈGLEMENT #MRC-895**

**TABLEAU # 3 MRC DE DRUMMOND****RÉPARTITION DES COÛTS RELIÉS AUX MATIÈRES ORGANIQUES**

Avance de fond 2019 pour 5 ans (2019 @ 2023)

CODES	MUNICIPALITÉS	POPUL. 2020	% AVEC VILLE	Tonnage au 31/08/2020	Estimation Coût tonnage 2021	APERÇU DES VERSEMENTS			
						MENSUEL 2021	1 VERSEMENT JANVIER + DÉC. 2021	10 VERSEMENTS FÉVRIER @ NOVEMBRE 2021	
1	49015	Durham-Sud	1 071	1,09%	-	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
2	49025	L'Avenir							
3	49020	Lefebvre							
4	49080	N.D.Bon-Conseil Par.							
5	49075	N.D.Bon-Conseil Vil.	1 589	1,62%	111,07	11 339,30\$	944,94\$	0,00\$	0,00\$
6	49125	St-Bonaventure	1 064	1,08%	40,20	4 104,08\$	342,01\$	0,00\$	0,00\$
7	49085	Sainte-Brigitte							
8	49070	St-Cyrille	4 804	4,89%	325,29	33 209,34\$	2 767,45\$	0,00\$	0,00\$
9	49100	St-Edmond	769	0,78%	-	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
10	49105	St-Eugène	1 147	1,17%	45,00	4 594,12\$	382,84\$	382,84\$	0,00\$
11	49005	St-Félix	1 477	1,50%	-	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
12	49048	St-Germain	4 982	5,07%	213,06	14 501,08\$	1 208,42\$	0,00\$	0,00\$
13	49113	St-Guillaume							
14	49030	St-Lucien	1 726	1,76%	72,10	7 360,80\$	613,40\$	0,00\$	0,00\$
15	49095	St-Majorique	1 382	1,41%	105,38	10 758,40\$	896,53\$	0,00\$	0,00\$
16	49130	St-Pie-de-Guire	465	0,47%	11,53	1 177,11\$	98,09\$	0,00\$	0,00\$
17	49040	Wickham							
		SOUS-TOTAUX	20 476	20,85%	923,63	87 044,23\$	7 253,68\$	382,84\$	0,00\$
18	49058	Drummondville	77 746	79,15%	6 109,64	623 742,31\$	51 978,53\$	0,00\$	0,00\$
		SOUS-TOTAUX	77 746	79,15%	6 109,64	623 742,31\$	51 978,53\$	0,00\$	0,00\$
		<b>TOTAUX</b>	<b>98 222</b>	<b>100,00%</b>	<b>7 033,27</b>	<b>710 786,54\$</b>	<b>59 232,21\$</b>	<b>382,84\$</b>	<b>0,00\$</b>

LE PRÉSENT TABLEAU FAIT PARTIE ET  
EST ANNEXÉ AU RÈGLEMENT #MRC-895